

# M-308 A

21 mars 2003

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M<sup>mes</sup> Alice Ecuivillon, Liliane Johner, Catherine Hämmerli-Lang, Sophie Fischer, Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Christian Zaugg et André Fischer, renvoyée en commission le 20 novembre 2002, intitulée: «Maison de vacances pour personnes âgées La Nouvelle Roseraie».**

**Rapporteur: M. Didier Bonny.**

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le 30 janvier, le 27 février et les 6 et 13 mars 2003 pour traiter de cet objet sous la présidence de M. Jacques Mino. Le rapporteur tient à remercier chaleureusement M<sup>mes</sup> Meyer et Mancilla pour leurs excellentes notes de séance.

## **Texte de la motion**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à acquérir dans les meilleures conditions la part de la Nouvelle Roseraie et la villa attenante appartenant à l'Hospice général et à présenter, dans les plus brefs délais, un projet d'arrêté au Conseil municipal stipulant les conditions d'acquisition de cette bâtisse sise à En Clies, 1806 Saint-Légier, au-dessus de Vevey;
- à prendre les contacts nécessaires afin de remettre la gestion de la Nouvelle Roseraie à la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

## **Séance du 30 janvier 2003**

*Audition de M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon et de M. Olivier Coste, motionnaires*

M<sup>me</sup> Ecuivillon fait une présentation détaillée de la motion et commence par faire un historique.

La Nouvelle Roseraie a été acquise en 1967, pour moitié par la Ville de Genève et pour l'autre moitié par l'Hospice général, afin d'en faire une maison de vacances pour personnes âgées, pour la somme de 750 000 francs au total. Elle est sise sur une parcelle de 8600 m<sup>2</sup>. La villa adjacente, quant à elle, est sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup> et a été achetée en 1971 pour la somme de 250 000 francs, également en copropriété avec l'Hospice général.

Cette maison du début du siècle dernier est située à 480 m d'altitude et très bien située puisque surplombant la Riviera vaudoise. Elle est particulièrement bien adaptée pour recevoir des personnes qui, fragilisées par les ans, ne supporteraient pas ou plus de séjourner à une altitude plus élevée.

*Note du rapporteur:*

*La commission a d'ailleurs décidé de se rendre sur place le 10 avril 2003.*

A l'époque de son achat, la maison comprenait une trentaine de lits répartis dans des chambres de 2 et 3 lits, sans confort individuel.

En 1971, le Conseil municipal a voté un crédit de 470 000 francs représentant la part de la Ville aux frais de transformations, travaux qui furent terminés en 1972, améliorant le confort.

En 1996, de nouveaux travaux, très importants, ont été décidés par la commission de surveillance de l'époque, avec l'aval de l'Hospice général et de la Ville de Genève, travaux pour lesquels le Conseil municipal a voté un crédit de 1 300 000 francs, l'Hospice général faisant de même, le solde des travaux étant payé par des dons privés (Loterie romande, fondation privée, pensionnaires).

Suite à ces travaux importants (réfection de la toiture, de l'enveloppe du bâtiment, transformation de divers locaux tels que, par exemple, la cuisine, la salle de bains adaptée à des personnes handicapées, aménagement de toutes les chambres avec douche, toilettes individuelles, radio et téléphone) qui ont apporté une plus-value significative au confort de cette maison, elle peut aujourd'hui recevoir 32 personnes, dans 10 chambres à 1 lit et 11 chambres à 2 lits.

La Ville de Genève et l'Hospice général assument le déficit chacun pour moitié. Celui-ci s'élève depuis plusieurs années à environ 400 000 francs pour chacun.

C'est la raison pour laquelle l'Hospice général et la Ville de Genève ont décidé pour faire des économies, puisqu'il y avait des périodes moins fréquentées que d'autres, de fermer la maison 16 semaines par année, soit de la fin d'octobre au début de mars.

Les personnes qui avaient l'habitude de passer les fêtes du Nouvel An à la Nouvelle Roseraie plutôt que de rester seules chez elles ont réagi vivement à cette mesure, d'autant plus que des bruits de fermeture pure et simple couraient également. Cela a motivé de leur part des pétitions tant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal. Par ailleurs, un comité de défense des maisons de vacances s'est constitué avec le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT).

Suite à ces réactions et à différentes interventions très vives au Conseil municipal, une réflexion a été entreprise par M. Manuel Tornare, mais également par M. Griot de l'Hospice général pour ouvrir la Nouvelle Roseraie pendant les fêtes de fin d'année.

Une ouverture a finalement été négociée par la Ville de Genève qui a pris entièrement à sa charge les frais occasionnés par l'ouverture de la Nouvelle Roseraie du 26 décembre 2002 au 8 janvier 2003, le séjour étant réservé en priorité aux personnes habitant la ville de Genève.

Ce sont 27 personnes qui ont pu bénéficier de ce séjour. Toutes les chambres étaient occupées et, selon le programme 2003, cette ouverture pendant les fêtes sera reconduite, ce qui satisfait pleinement la motionnaire.

Après cet historique, M<sup>me</sup> Ecuillon informe la commission qu'en 2002, pour 608 places offertes, 476 ont été occupées. Elle rappelle que parfois une chambre à deux lits est attribuée à une seule personne. Les prix de pension augmentent chaque année (pas de subvention de l'OCPA, car ce n'est pas une maison de convalescence): en 2003, ils seront, en basse saison, de 80 francs par jour par personne en chambre simple et de 70 francs par jour par personne en chambre double et, en haute saison, de respectivement 100 et 90 francs.

En ce qui concerne enfin la gestion de cette maison, elle n'est, selon la motionnaire, pas sans poser des problèmes.

En effet, si la Ville de Genève est bien propriétaire de la moitié de cette maison, si elle participe, selon une convention entre l'Hospice général et elle-même, à la moitié du déficit ainsi qu'au 50% des frais de réparations et transformations, la Ville de Genève participe également à raison de 50 000 francs par année aux frais de gestion.

La gestion est assurée par l'Hospice général qui, selon l'article 9 de la nouvelle convention «jouit des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'établissement», avec notamment les attributions suivantes: «préparer le budget d'exploitation, engager, nommer et révoquer le directeur ainsi que tout le personnel de l'établissement, déterminer les attributions du directeur de l'établissement et contrôler l'activité de celui-ci».

Il est clair, pour M<sup>me</sup> Ecuillon, que, dans l'état actuel, la Ville de Genève est surtout bonne pour payer et, bien qu'elle ait un représentant dans la nouvelle commission de surveillance, ses prérogatives sont extrêmement limitées.

M. le conseiller administratif Manuel Tornare a exprimé son intention de répondre au souci des usagers qui se sont mobilisés en présentant des pétitions au Conseil municipal et au Grand Conseil, exprimant leurs préoccupations à l'égard

d'une éventuelle fermeture des maisons de vacances Florimont et La Nouvelle Roseraie. Ce souci est également celui des motionnaires qui souhaitent apporter une pierre à la construction d'une solution acceptable pour toutes les parties, en ayant en point de mire l'intérêt bien compris des usagers puisque, pour eux, c'est ce qui prime, et soutenir les démarches à entreprendre par le Conseil administratif.

Quant à la gestion future de la Nouvelle Roseraie, s'il est peut-être, d'après M<sup>me</sup> Ecuivillon, difficile qu'elle soit gérée par la Ville de Genève elle-même, il est important qu'elle en devienne propriétaire à part entière. Elle pourrait confier la gestion à une fondation qui a fait ses preuves comme la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, organe de la Ville de Genève qui gère actuellement la Maison des Tilleuls ainsi que Fort-Barreau, ou peut-être créer une fondation Nouvelle Roseraie. Ce sont des pistes à explorer, d'après la motionnaire.

M<sup>me</sup> Ecuivillon trouverait souhaitable que cette maison ait une «direction de proximité» formée pour cela, tel qu'un maître de pension qui soigne l'accueil et la relation avec les hôtes, entre autres tâches, comme cela a été le cas durant de longues années. La solution actuelle d'un directeur, gestionnaire pour les deux maisons (Florimont et Nouvelle Roseraie) est, d'après elle, mal ressentie par les pensionnaires, même si une personne en formation d'animatrice est sur place. Un vrai maître de pension s'occuperait aussi de l'animation. Il est important que ce type de maison retrouve une âme.

Enfin, c'est parce qu'elle est, ainsi que les autres signataires de la motion, convaincue qu'une telle structure est indispensable afin de lier la gerbe des structures médico-sociales et socioculturelles destinées aux aînés de notre ville, avec une ouverture et participation des autres communes, qu'elle propose l'acquisition de la part de la Nouvelle Roseraie ainsi que la part de la villa qui appartiennent à l'Hospice général.

Aujourd'hui la valeur d'assurance à la fin de 2002 de ces bâtiments est de 4 752 901 francs, soit 4 300 000 francs pour la maison de vacances, 416 451 francs pour la villa et 36 450 francs pour une remise et un petit pavillon dans le parc.

M. Coste, quant à lui, est attaché à cette maison de la Nouvelle Roseraie. L'altitude où se situe la maison est un plus et l'accès y est plus facile qu'à Gryon où se situe Florimont. L'attention donnée aux pensionnaires par une équipe est quelque chose d'important. Il trouve que c'est une structure qu'on connaît mal en tant que conseiller municipal. Si la Ville pouvait racheter la part de l'Hospice général, cela représenterait indéniablement un plus pour le Service social de la Ville de Genève.

A la question d'une commissaire qui demande à connaître la philosophie du lieu, il lui est répondu: offrir à des personnes âgées un lieu de vacances pendant les périodes de vacances quand, par exemple, les enfants sont absents, ainsi qu'aux personnes en établissement médico-social. M. Coste ajoute que l'hôtel est un choix d'autonomie totale; ici c'est un choix de vacances où le personnel est attentif à cette catégorie d'âge, d'ailleurs une infirmière est présente à 50%.

A la question d'une commissaire qui demande quelle est la position de l'Hospice général sur le rachat par la Ville de sa part, il lui est répondu que l'Hospice général souhaiterait que la Ville rachète les deux maisons. L'Hospice doit 7 millions à la Ville, conséquence d'une dette ancienne. D'après M<sup>me</sup> Ecuillon, si les travaux sont bien menés, le Conseil administratif pourra arriver, avec l'aide de M. le conseiller d'Etat Unger, à faire cette acquisition. De plus, si la somme due pouvait être récupérée, l'opération s'en trouverait grandement facilitée.

A un commissaire qui a besoin de comprendre quels seraient les avantages que la Ville retirerait de cet achat, M<sup>me</sup> Ecuillon estime qu'une chose importante serait d'être maître chez soi. Actuellement, on demande à la Ville de payer, mais elle ne peut rien dire! M. Coste abonde dans ce sens et pense que, s'il y avait concertation, la situation serait autre. Mais ce n'est pas le cas, puisque l'Hospice général gère cette maison comme il l'entend. Pour M. Coste, l'aspect du patrimoine immobilier n'est pas non plus à sous-estimer: posséder un hectare au-dessus de Vevey n'est pas négligeable. Enfin, il faut savoir que l'Hospice général a fait part de velléités de se débarrasser des maisons pour personnes âgées pour se concentrer sur sa mission première.

### **Séance du 27 février 2003**

#### *Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif*

En préambule, M. Tornare apprend à la commission que l'ouverture de la Nouvelle Roseraie pendant les fêtes de fin d'année 2002-2003 a coûté à la Ville de Genève entre 50 000 et 70 000 francs. La Ville reprendra d'ailleurs à sa charge le coût de l'ouverture de la maison pour la fin de l'année 2003.

Il souhaiterait également que son idée de dialogue intergénérationnel puisse trouver à l'avenir sa place dans cette maison, car il y a aussi une solitude au niveau de beaucoup de jeunes. C'est un sujet à discuter.

En ce qui concerne la reprise des deux maisons de vacances pour personnes âgées (Florimont appartient à l'Hospice général et la Nouvelle Roseraie est propriété de la Ville à 50%) par la Ville de Genève et l'Association des communes

genevoises (ACG), elle ne sera pas possible puisque, lors d'un vote récent de l'ACG, cette dernière s'est opposée à cette solution pourtant soutenue par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger.

M. Tornare est favorable à l'acquisition des deux maisons par la Ville de Genève, ce d'autant plus que l'Hospice général a une dette envers la Ville de Genève de 7,5 millions de francs, ce qui devrait permettre à la Ville de Genève de récupérer ces deux maisons pour un franc symbolique. Au cas où il ne serait pas possible d'acquérir les deux maisons, il faudrait alors oublier Florimont et se concentrer sur la Nouvelle Roseraie. Cependant, à ce stade de la discussion, l'Hospice général n'y est pas très favorable. La décision devra intervenir entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif.

Par la suite, le budget de fonctionnement pourrait être réparti entre la Ville et les communes intéressées, en fonction du nombre de communiens qu'elles y enverraient. C'est pourquoi il est difficile de faire des projections financières. En 2002, la Nouvelle Roseraie a coûté un peu plus de 250 000 francs (sans l'ouverture des fêtes) à la Ville de Genève. Si elle était seule propriétaire, cela devrait lui coûter le double, sans aucune autre ressource financière. Mais M. Tornare pense que le dynamisme serait un peu différent si l'on arrivait à mieux gérer cette maison et qu'avec une image municipale on aurait des recettes en conséquence. Ces maisons pourraient être gérées par le Service social de la Ville de Genève ou par une fondation à créer. Le personnel deviendrait salarié de la Ville, à moins que le Conseil municipal choisisse de créer une fondation de droit privé.

#### *Audition de M. Galetto de l'Hospice général*

M. Galetto fait partie du comité de la commission de surveillance de la Nouvelle Roseraie.

Il indique que la mission des maisons de vacances entre dans le cadre du maintien à domicile, d'une convalescence, d'un séjour pour décharger la famille, etc. On demande que les personnes soient autonomes, mais il y a un personnel médical sur place.

Le secrétariat est situé au Centre d'animation et de détente pour les deux maisons et fait le lien avec toutes les personnes âgées. Au niveau financier, ces maisons alourdisaient le budget de l'Hospice général, avec un déficit de 1,5 million de francs. Dans le cadre d'une réflexion, le conseil d'administration de l'hospice avait décidé d'une restructuration des maisons de vacances pour diminuer le déficit et voir si elles pouvaient être reprises par d'autres organismes.

La première partie de la réflexion lui a été confiée et il a présenté des mesures optimisées pour améliorer le fonctionnement, le taux d'occupation, faible selon

les mois, et abaisser le trop grand nombre de collaborateurs. La première mesure a porté sur les taux d'occupation, suivant les saisons. Il a veillé à la complémentarité entre les maisons, annualisé le temps de travail et abaissé le nombre d'heures de travail du personnel. De plus, le personnel dédié à l'animation était trop payé pour cette tâche. Actuellement, il y a une direction unique pour les deux maisons.

M. Galetto précise qu'il y a actuellement 7,5 postes pour la Nouvelle Roseraie, un poste de secrétariat au Centre d'animation et de détente et un poste de directeur (pour les deux maisons). Actuellement, on ne peut pas prétendre qu'il y a une difficulté de gestion de ces deux maisons.

En 1999, la Nouvelle Roseraie était occupée à 65%, en 2000 à 79%, en 2002 à 82% qui est un excellent taux.

La volonté de l'Hospice général est de transférer les activités des deux maisons à un autre organisme, car l'hospice a décidé de se concentrer sur ses missions prioritaires qui sont l'assistance, l'asile et les études et recherches par rapport aux problèmes sociaux. Il a décidé que les personnes âgées ne sont plus une priorité de l'hospice de même que les jeunes, une discussion étant d'ailleurs en cours avec le Département de l'instruction publique pour les quatre établissements pour jeunes appartenant à l'hospice.

L'Association des communes genevoises a été contactée mais elle a décliné l'offre. Le conseil d'administration n'a pas encore été informé de cette décision. L'Hospice général est prêt à vendre l'ensemble à condition que les engagements pris vis-à-vis du personnel et des clients en matière de qualité des prestations et de respect des droits acquis soient tenus. Il pense qu'il est tout à fait envisageable que la Ville reprenne ces deux maisons. Le souci de l'Hospice général étant que les maisons restent ouvertes à tous les habitants du canton.

En ce qui concerne l'évaluation des maisons et des terrains, M. Galetto mentionne l'excellente qualité des deux maisons. Les valeurs sont les suivantes: la Nouvelle Roseraie 7,2 millions, dont la moitié appartient à la Ville, et Florimont 4,4 millions. Ces prix comprennent aussi le terrain et la petite villa.

Pour ce qui est de la dette de l'Hospice général envers la Ville, M. Galetto l'a découverte récemment et se renseignera sur son origine. Il précise que cette question n'a jamais été traitée au sein du conseil d'administration de l'hospice.

Quant à la contribution des autres communes pour la Nouvelle Roseraie, elle n'existe pas. Il y a un prix de pension plus élevé pour une personne en provenance d'un autre canton ou de France voisine.

Les pensionnaires couvrent les deux tiers de la dépense. Le surplus est compensé à part égale entre la Ville et l'Hospice général. En cas de difficultés finan-

cières, l'hospice a un fonds à disposition de 15 000 francs par année pour aider les pensionnaires. A la connaissance de M. Galetto, personne n'a renoncé à un séjour pour une question financière.

### **Séance du 6 mars 2003**

*Audition de M<sup>me</sup> Bordier (SSP/VPOD) et de MM. Noverraz (SIT) et Witschard (SSP/VPOD)*

M<sup>me</sup> Bordier est secrétaire syndicale au SSP. MM. Witschard et Noverraz sont des animateurs socioculturels qui travaillent à l'Hospice général. Dans le cadre de leur fonction syndicale au SSP et au SIT, ils ont été mandatés pour accompagner le personnel travaillant à la Nouvelle Roseraie et à Florimont dans le cadre de la restructuration.

M. Witschard souligne d'emblée qu'ils sont plusieurs à soutenir le personnel dans le cadre des restructurations des deux maisons. Il n'a pas une position arrêtée sur la question du futur propriétaire de ces deux maisons. Toutefois, il verrait d'un bon œil la reprise de ces deux maisons par la Ville de Genève, car il connaît le dynamisme du Service social et ce serait une bonne chose du point de vue du statut du personnel. Cependant, il n'a pas de préférence sur l'employeur, Ville de Genève ou une fondation, du moment que les conditions statutaires et salariales du personnel sont garanties.

Une des difficultés actuelles provient du fait que ces deux maisons ne constituent qu'une activité périphérique pour l'Hospice général. Il tient à ce propos à souligner que la restructuration met en danger les prestations et les conditions de travail du personnel et que cela pourrait entraîner la fermeture des institutions, la situation étant invivable non seulement pour le personnel mais aussi pour les pensionnaires. Le fait d'avoir voulu concentrer le temps de travail a eu pour conséquence un manque de flexibilité et l'instauration d'une seule direction n'a pas suffi à réduire les coûts. La baisse des effectifs et l'annualisation du temps de travail ont créé des tensions. Quant à la direction unique, ce n'est apparemment pas une bonne solution, puisque le directeur a démissionné. En tant que représentant du personnel, il estime qu'une réduction du déficit de 50% en deux ans est irréalisable.

M. Noverraz, quant à lui, tient à rappeler que ces deux maisons ont une utilité particulière: elles participent au maintien des personnes âgées à domicile, car elles leur permettent de se ressourcer et de trouver un rythme du point de vue nutritionnel. Ces maisons donnent l'opportunité aux soignants ou proches des personnes âgées de faire une pause, c'est une sorte de soupape de sécurité. Au contraire des établissements médico-sociaux, ces maisons sont associées à la

notion de vacances. Elles sont donc originales et complémentaires des autres structures. L'aspect communautaire permet également d'expérimenter la vie de groupe. M. Novveraz est persuadé de la valeur sociale de ces maisons. Il souligne que, pour une prestation de qualité, il faut un bon personnel. Si celui-ci devait être trop fréquemment remplacé en raison de la surcharge entraînée par les restructurations, cela aurait pour conséquence un moins bon encadrement. En effet, les remplaçants externes n'ont pas toujours les connaissances particulières pour une prise en charge adéquate des personnes âgées, ce qui entraîne à son tour une surcharge de travail pour le personnel sur place, qui doit les encadrer.

### **Séance du 13 mars 2003**

*Audition de MM. Peytreman, Fawer et Pahud du Comité de défense des maisons de vacances*

M. Peytreman explique que ce comité s'est constitué en automne 2000, suite aux problèmes budgétaires qui auraient dû conduire à la fermeture des maisons de vacances. Ce comité s'est réuni une fois par mois. Il a mené une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs et il en est ressorti que ces maisons présentaient un grand intérêt pour les pensionnaires. Toutefois, il a été mis en avant que la charge de travail excessive du personnel conduit à des tensions, car il faut savoir que, dans ces maisons, il y a beaucoup de convivialité et pas du tout d'indifférence. En juillet 2001, le comité, animé d'un esprit positif, a rencontré le directeur de l'Hospice général pour proposer que ces maisons, pendant leur fermeture, soient confiées à des associations pour des rencontres, séminaires, etc., en précisant que la gestion serait assurée par lesdites associations. Aucune réponse ne leur est parvenue de la part de l'Hospice général à ce jour!

M. Fawer précise que ce comité s'est formé suite à une pétition lancée en février 2000. Cette dernière a été envoyée au Grand Conseil et au Conseil municipal. A l'issue des travaux, les deux rapports ont été dans le sens d'en accepter les demandes, à savoir la poursuite de l'activité de ces maisons.

M. Fawer rappelle que le plan de restructuration prévoyait la diminution des heures d'ouverture, du nombre de personnel, l'augmentation du prix de pension et la suppression des directeurs de chacune des maisons au profit d'un seul. En ce qui concerne le personnel, un accord a été trouvé avec les syndicats et l'augmentation du prix de pension a été acceptée, le montant n'ayant pas été ajusté depuis assez longtemps. Quant à la décision d'un seul directeur, cela n'est pas un bon calcul, preuve en est que la personne en poste actuellement ne va pas poursuivre ses tâches: il faut un responsable pour chaque maison, de même qu'une intendance propre. Enfin, il fait remarquer que le déficit de 1,5 million d'alors pour l'Hospice général ne représentait que 0,5% de son budget.

Le Comité de défense des maisons de vacances souhaite qu'au-delà de la propriété des lieux on se pose la question des synergies qui existent entre les deux maisons: il faudra bien réfléchir aux différentes tâches qui leur seront confiées et c'est pourquoi une concertation avec tous les acteurs concernés est nécessaire.

En ce qui concerne la motion, les personnes auditionnées sont pour le rachat de ces maisons. La solution de confier la gestion à une fondation leur paraît être la meilleure. Les communes intéressées devraient également en faire partie et ainsi permettre aux personnes n'habitant pas la ville de Genève de fréquenter ces deux établissements. M. Pahud considère que, si ces maisons sont bien gérées, elles doivent tourner.

*Audition de M<sup>me</sup> Johner, membre du bureau de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA)*

M<sup>me</sup> Johner indique que la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées a été créée par la Ville il y a dix ans. Elle chapeaute deux institutions: les Tilleuls au Petit-Saconnex et Fort-Barreau. Les deux directeurs donnent entière satisfaction et ces maisons sont très bien gérées.

Le projet d'établissement médico-social à Sécheron sera certainement confié à la FAHPA pour la gestion ainsi qu'éventuellement un autre qui se situerait à la Jonction.

Outre le fait que la FAHPA va au-devant d'un accroissement de sa charge, les deux maisons de vacances ne seront certainement pas réservées aux seuls ressortissants de la Ville. Ce simple fait empêcherait la FAHPA d'en accepter la gestion. De son point de vue, il faudra approcher les communes et créer une fondation propre pour ces deux maisons.

## **Discussion et vote**

Avant de passer au vote, le président distribue à la commission la convention liant l'Hospice général à la Ville de Genève au sujet du montant de 7 764 578,30 francs. Dans cette convention de 1989, qui fait suite à celle de 1892(!), il est stipulé, à l'article 1, que «la propriété de ce fonds demeure acquise à la Ville de Genève qui s'engage à ne pas en demander la restitution à l'Hospice général». Cependant, à l'article 4, il est aussi écrit que «la présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être revue en tout temps d'un commun accord entre les parties» (cf. annexe).

La commission prend acte de cette information. Le Conseil administratif se chargera de négocier par la suite avec l'Hospice général en fonction des décisions qui seront prises au sujet de l'acquisition de la Nouvelle Roseraie et du chalet Florimont.

Puis, le président soumet à la commission cinq nouvelles invites qu'il a rédi-gées suite aux nombreuses auditions sur ce sujet.

Après quelques légères modifications de la part des commissaires et une opposition partielle sur une des invites, chaque invite est soumise au vote.

#### *Invite 1*

- Envisager avec l'Hospice général la cession du chalet Florimont et la maison de la Nouvelle Roseraie, y compris la villa, à la Ville de Genève.

Cette invite est acceptée à l'unanimité des 13 personnes présentes (1 Ve et 1 AdG/TP sont absents).

#### *Invite 2*

- Négocier la valeur de l'échange sur la base de biens ou de fonds existants.

Cette invite est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

#### *Invite 3*

- Présenter au Conseil municipal un projet de gestion de ces deux maisons, éla-boré en collaboration avec les communes genevoises intéressées.

Cette invite est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

#### *Invite 4*

Cette invite (garantir au personnel en place actuellement les droits acquis et un traitement futur équivalent à celui des employés de la municipalité) donne lieu à une discussion au sein de la commission. En effet, un commissaire pense qu'avec un texte comme celui-ci aucune négociation n'est plus possible avec l'Association des communes genevoises et que par conséquent l'invite devrait s'arrêter après «droits acquis».

Une autre commissaire pense, au contraire, qu'il faut laisser la notion du trai-tement futur. Sachant que les barèmes de la Ville sont plus élevés que ceux de l'Etat, il ne faudrait pas, d'après elle, créer des disparités dans le traitement du personnel, en particulier si la Ville est propriétaire des deux maisons. Un autre commissaire abonde dans ce sens en soulignant qu'il est totalement inutile de se préparer un conflit qu'on peut imaginer.

Une autre commissaire précise que les droits acquis sont déjà bien supérieurs aux salaires en cours dans le canton de Vaud et que, si l'on arrête le texte après «droits acquis», personne ne sera lésé. Une commissaire relève qu'il est tout à fait

possible d'avoir des statuts différents au sein d'une même entreprise. Enfin, un commissaire préfère laisser la question ouverte et donc s'arrêter après «droits acquis».

Après cet échange de points de vue, le président fait voter dans un premier temps l'invite 4 dans sa forme originale, à savoir:

- Garantir au personnel en place actuellement les droits acquis et un traitement futur équivalent à celui des employés de la municipalité.

Cette invite ainsi libellée est refusée par 7 non (3 L, 2 R, 2 DC) contre 6 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 ADG/TP, 1 Ve).

Il soumet alors au vote l'invite amendée, à savoir:

- Garantir au personnel en place actuellement les droits acquis.

Cette invite amendée est acceptée par 7 oui (Entente) contre 6 non (2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve).

*Note du rapporteur:*

*Faut-il déduire à l'issue de ce vote que les représentants de l'Alternative présents ce soir-là sont contre les droits acquis?*

*Invite 5*

- Garantir que l'accueil sera ouvert principalement aux personnes âgées vivant sur le territoire de la Ville et sur celui des communes partenaires, ainsi qu'à celles vivant sur le reste du territoire du canton ou sur celui de cantons voisins, les prix de séjour pouvant alors être majorés.

Cette invite est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

Enfin, le président met au vote la motion M-308 amendée, à savoir:

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- envisager avec l'Hospice général la cession du chalet Florimont et la maison de la Nouvelle Roseraie, y compris la villa, à la Ville de Genève;
- négocier la valeur de l'échange sur la base de biens ou de fonds existants;
- présenter au Conseil municipal un projet de gestion de ces deux maisons, élaboré en collaboration avec les communes genevoises intéressées;

- garantir au personnel en place actuellement les droits acquis;
- garantir que l'accueil sera ouvert principalement aux personnes âgées vivant sur le territoire de la Ville et sur celui des communes partenaires, ainsi qu'à celles vivant sur le reste du territoire du canton ou sur celui de cantons voisins, les prix de séjour pouvant alors être majorés.

La motion M-308 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des 13 membres présents.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission sociale et de la jeunesse vous invite à faire de même.

*Annexes mentionnées*







